

# « Égalité ou indépendance ». L'émergence de la menace de l'indépendance politique comme stratégie constitutionnelle du Québec

## «Equality or Independance». The Emergence of the threat of political independence as a constitutional strategy for Quebec

Éric Bélanger

Volume 2, numéro 1, 1999

Relire la révolution tranquille

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1000094ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1000094ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Globe, Revue internationale d'études québécoises

ISSN

1481-5869 (imprimé)

1923-8231 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Bélanger, É. (1999). « Égalité ou indépendance ». L'émergence de la menace de l'indépendance politique comme stratégie constitutionnelle du Québec. *Globe*, 2(1), 117–138. <https://doi.org/10.7202/1000094ar>

Résumé de l'article

On considère généralement la Révolution tranquille comme une période de rupture politique, caractérisée par une revalorisation de l'État du Québec suscitant à son tour une dynamique agressive de revendications d'autonomie nationale pour la province. Cet article se propose de voir dans cette période une seconde rupture politique, à laquelle a contribué Daniel Johnson père. L'utilisation stratégique par Johnson de l'option d'indépendance comme menace marque en effet un tournant décisif en matière de négociations constitutionnelles au Québec. Johnson inaugurerait alors une pratique du « couperet sur la gorge » qui modifiera significativement le discours politique québécois et la manière d'envisager le rapport constitutionnel entre le Québec et le Canada.

# «Égalité ou indépendance».

## L'émergence de la menace de l'indépendance politique comme stratégie constitutionnelle du Québec

Éric Bélanger  
Université de Montréal

Le 26 septembre 1998 marquait le trentième anniversaire du décès de Daniel Johnson père. Cet événement est largement passé inaperçu aux yeux des médias, de la classe politique et du public québécois. Bien que l'on fasse aujourd'hui de moins en moins allusion au passage de Daniel Johnson père à la tête du Québec, cet homme a néanmoins profondément marqué la politique québécoise par sa pensée mais surtout son action dans le dossier constitutionnel. De tous les premiers ministres québécois, Daniel Johnson fut en effet le premier à flirter ouvertement avec l'option d'indépendance, donnant ainsi une crédibilité et une légitimité à cette idée jusque-là marginale. Cet article propose de considérer cette position de Johnson comme un tournant décisif dans l'histoire de la stratégie constitutionnelle au Québec.

La Révolution tranquille est généralement considérée comme une période de rupture politique marquant le passage de l'anti-étatisme à une revalorisation de l'État québécois comme moteur principal de la nation. Le nationalisme a fréquemment joué un rôle de premier plan dans la conduite politique du Québec, et principalement dans le rapport de force entre cette province et le gouvernement fédéral canadien. Mais avec l'accent mis à partir de 1960 sur l'«État du Québec», la Révolution tranquille allait engendrer une dynamique

Éric Bélanger, «Égalité ou indépendance». L'émergence de la menace de l'indépendance politique comme stratégie constitutionnelle du Québec», *Globe. Revue internationale d'études québécoises*, vol. 2, no 1, 1999.

agressive de revendications constitutionnelles de la part du Québec pour une réforme du régime fédéral canadien sur la base du dualisme et d'une autonomie de plus en plus grande pour le Québec. En cela, la recherche de l'égalité et d'un statut particulier pour le Québec par Johnson venait concrétiser un tournant majeur, comme l'avance Alain-G. Gagnon.<sup>1</sup>

Nous suggérons cependant qu'il est possible de voir dans cette même période un second tournant politique, plutôt négligé jusqu'à maintenant par les auteurs s'étant penché sur la question. Ce tournant, moins apparent que le premier mais qui a pourtant eu des répercussions importantes sur le discours et la stratégie constitutionnelle québécoise, trouve son origine dans le second choix de la position constitutionnelle de Daniel Johnson («Égalité ou indépendance»). Tout en épousant le discours dualiste d'égalité couramment répandu à l'époque, Johnson s'en distinguait en effet de manière significative par l'ajout d'une menace. En utilisant ouvertement la possibilité d'indépendance comme d'un couperet sur la gorge des autres Canadiens pour négocier un renouvellement du fédéralisme, Johnson inaugurerait une pratique politique jusque-là inédite.

Le cas de Daniel Johnson père est d'autant plus intéressant à étudier que sa menace d'indépendance semble surtout n'avoir constitué qu'une stratégie de négociation, et non une alternative réellement envisageable (du moins pour l'époque) aux yeux du premier ministre. Alors qu'il avait clairement exposé sa position constitutionnelle avant d'arriver au pouvoir, les actions qu'il mène en tant que premier ministre de 1966 à 1968 laissent croire en effet qu'il avait élaboré cette position de ligne dure essentiellement dans le but de renforcer la place du Québec au sein du régime fédéral canadien. Mais avant d'examiner plus à fond le caractère stratégique de la position constitutionnelle de Johnson, nous délimiterons d'abord le contexte idéologique de la Révolution tranquille pour ensuite

---

<sup>1</sup> Alain-G. Gagnon, «Égalité ou indépendance : un tournant dans la pensée constitutionnelle au Québec» dans Robert Comeau et al. [éd.], *Daniel Johnson. Rêve d'égalité et projet d'indépendance*, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1991, pp. 173-181.

examiner en quoi la pensée politique de Johnson et sa conception nationaliste du Québec s'inscrivaient dans ce contexte. Nous verrons aussi comment cette position indiquait véritablement une rupture en ce qu'elle mettait de l'avant, pour la première fois de manière explicite, la possibilité d'indépendance en cas de rejet d'un statut constitutionnel particulier pour le Québec.

## Le néo-nationalisme de la Révolution tranquille

On considère habituellement la décennie qui a vu l'apogée politique de Daniel Johnson comme une période charnière dans l'histoire du Québec. Bien sûr, il y a eu les débuts de la Révolution tranquille avec l'arrivée au pouvoir des libéraux de Jean Lesage en 1960, mais il y a beaucoup plus. Cette éclosion soudaine de la société québécoise (éclosion qui germait malgré tout depuis déjà un certain temps parmi l'élite intellectuelle canadienne-française<sup>2</sup>) allait permettre au nationalisme québécois d'aller au-delà des simples revendications d'autonomie provinciale qui avaient, par exemple, permis à Maurice Duplessis de rapatrier les impôts au Québec dans les années d'après-guerre.<sup>3</sup> Le début des années 1960 marquait en effet la victoire de ceux qu'on a appelé les «néo-nationalistes» et de leur principal cheval de bataille, à savoir la prise en main de l'État québécois.<sup>4</sup>

Cette victoire des néo-nationalistes était due en grande partie à un contexte alors propice à un nouveau nationalisme axé sur la revendication pour le Québec d'une autonomie non plus provinciale mais bien nationale. Avec la Révolution tranquille, on s'est mis de

---

<sup>2</sup> Voir Léon Dion, *Les Intellectuels et le temps de Duplessis*, Saint-Foy, Presses de l'Université Laval, 1993, 452 p.

<sup>3</sup> *Ibid.*, pp. 76-85; et François-Albert Angers, «Les relations fédérales-provinciales sous le régime Duplessis» dans Alain-G. Gagnon et Michel Sarra-Bournet [éd.], *Duplessis. Entre la grande noirceur et la société libérale*, Montréal, Éditions Québec Amérique, 1997, pp. 231-243.

<sup>4</sup> Louis Balthazar, *Bilan du nationalisme au Québec*, Montréal, L'Hexagone, 1986, pp. 123-124.

plus en plus à considérer l'État du Québec comme l'instrument principal d'émancipation collective des Québécois, comme «l'expression politique du Canada français» pour reprendre les mots de Jean Lesage.<sup>5</sup> Alors qu'auparavant on ne pensait qu'en termes d'une minorité francophone en territoire canadien, on conçoit maintenant une majorité francophone en territoire québécois, majorité qui devient rapidement le noyau central de la conception d'une «nation» à proprement parler. «[...] le Québec est le cœur de la nation canadienne-française. Le gouvernement du Québec est donc plus qu'un simple gouvernement provincial, en raison de sa responsabilité à l'endroit d'une nation. Cela fait du Québec, à toutes fins pratiques, un État national.»<sup>6</sup> À cette nation s'associe maintenant l'État, jusque-là redouté par une population québécoise échaudée par la pratique systématique du patronage.<sup>7</sup> La première rupture politique survenue au cours de la Révolution tranquille réside donc en une prise de conscience par les Canadiens français du Québec qu'ils constituent une nation, et qu'ils peuvent utiliser l'État du Québec comme instrument de modernisation et d'émancipation de leur nation.<sup>8</sup> Dans le discours politique de la Révolution tranquille, l'accent est maintenant mis à la fois sur la dimension étatique et sur la dimension nationale du Québec.

Cette conception de l'État du Québec comme foyer national des Canadiens français a eu un impact énorme sur le développement d'une nouvelle pensée constitutionnelle au Québec. On s'est mis graduellement à vouloir revendiquer d'Ottawa les pouvoirs dont dispose tout «État national».<sup>9</sup> En ce sens, le nouveau nationalisme

---

<sup>5</sup> *Ibid.*, 131.

<sup>6</sup> *Ibid.*, 132.

<sup>7</sup> Ralph Heintzman, «The political culture of Quebec, 1840-1960», *Revue canadienne de science politique*, 16, 1983, pp. 3-59.

<sup>8</sup> Kenneth McRoberts, *Quebec. Social Change and Political Crisis*, 3<sup>e</sup> éd., Toronto, McClelland & Stewart, 1993, p. 130. Un changement de vocabulaire marque d'ailleurs cette rupture générée par le néo-nationalisme : graduellement durant les années 1960, on ne parle plus de la «province de Québec» mais bien de «l'État du Québec». Voir à ce sujet Léon Dion, *La Révolution dérouterée*, Montréal, Boréal, 1998, p. 222.

<sup>9</sup> Denis Monière, *Le Développement des idéologies au Québec*, Montréal, Québec/Amérique, 1977, p. 330.

## «ÉGALITÉ OU INDÉPENDANCE»

québécois devient extrêmement politisé : la nation québécoise doit posséder son propre État doté des pouvoirs et des ressources nécessaires à son affirmation et à son développement comme société distincte. En raison de cette logique, les partis politiques québécois des années 1960 se sont mis à adopter des positions surpassant les revendications autonomistes traditionnelles de l'époque de Duplessis.<sup>10</sup> Le Québec n'étant pas une province comme les autres, on ne se contente plus de revendiquer une simple autonomie pour le Québec : on désire la reconnaissance effective de deux nations spécifiques à l'intérieur du Canada. Cette conception, qui a façonné le visage du nationalisme québécois durant les années 1960, marquait une réaffirmation de la thèse du dualisme, selon laquelle le Canada est le fruit d'une alliance entre deux nations, l'une d'origine française et l'autre d'origine anglaise.<sup>11</sup> Le Québec revendique maintenant une autonomie proprement nationale afin de permettre à l'État-nation québécois d'être «égal» à sa partenaire, la nation canadienne-anglaise.<sup>12</sup>

Ce néo-nationalisme s'est surtout évertué durant ces années à rechercher une forme de statut particulier pour le Québec au sein de la fédération canadienne. Il existait d'ailleurs un certain consensus au sein de l'élite politique québécoise de l'époque quant à un tel statut particulier, qu'il soit revendiqué par les expressions de deux nations ou peuples fondateurs, d'États associés, de souveraineté-association ou de souveraineté culturelle.<sup>13</sup> L'objectif était donc de forcer une réforme constitutionnelle du Canada et un nouveau partage des

---

<sup>10</sup> Maurice Pinard, Robert Bernier et Vincent Lemieux, *Un combat inachevé*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université du Québec, 1997, pp. 5-9.

<sup>11</sup> Edwin R. Black, *Divided Loyalties. Canadian Concepts of Federalism*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 1975, 272 p.; Kenneth McRoberts, *Misconceiving Canada: The Struggle for National Unity*, Toronto, Oxford University Press, 1997, 395 p.; et Paul Romney, «Provincial equality, special status, and the compact theory of canadian confederation», *Revue canadienne de science politique*, 32, 1999, pp. 21-39.

<sup>12</sup> Alain-G. Gagnon, «Égalité ou indépendance : un tournant dans la pensée constitutionnelle au Québec», p. 173.

<sup>13</sup> Gérard Bergeron, «L'héritage Johnson : égalité ou indépendance» dans Robert Comeau et al. [éd.], *Daniel Johnson. Rêve d'égalité et projet d'indépendance*, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1991, p. 400.

pouvoirs entre le Québec et le reste du Canada afin d'obtenir un régime plus décentralisé qui serait explicitement fondé sur le principe de l'égalité des deux grands groupes ethniques du Canada.

Au moment où Daniel Johnson est arrivé au pouvoir le 5 juin 1966, le Québec se trouvait d'ailleurs en position de force vis-à-vis le gouvernement fédéral. En 1966-1967, à la tête d'un État québécois galvanisé par la Révolution tranquille et à la remorque d'un mouvement nationaliste de plus en plus favorable à l'égalité des deux nations, Johnson a pu clamer haut et fort en diverses occasions (États-généraux, visite de Charles de Gaulle, conférence des premiers ministres provinciaux à Toronto) les revendications québécoises quant à un véritable renouvellement du régime politique canadien.<sup>14</sup> Ce momentum était encouragé d'une certaine manière au Canada anglais par une relative ouverture du premier ministre fédéral Lester Pearson envers les demandes québécoises et par la publication du premier volume du rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, qui reconnaissait la dimension linguistique et politique de l'égalité des deux nations.<sup>15</sup> Johnson disposait donc de bases relativement solides sur lesquelles il pouvait s'appuyer pour aller de l'avant avec la première option exprimée par son «Égalité ou indépendance», à savoir une réforme du pacte canadien qui permettrait de reconnaître le caractère binational du régime fédéral.<sup>16</sup>

---

<sup>14</sup> Guy Laforest, *De la prudence*, Montréal, Boréal, 1993, pp. 31-35 et William Johnson, *A Canadian Myth. Quebec, Between Canada and the Illusion of Utopia*, Montréal, Robert Davies, 1994, pp. 65-66.

<sup>15</sup> Guy Laforest, *De la prudence*, pp. 34-35 et Kenneth McRoberts, *Misconceiving Canada*, pp. 38-45.

<sup>16</sup> Alain-G. Gagnon et Mary Beth Montcalm, *Québec. Au-delà de la Révolution tranquille*, Montréal, VLB éditeur, 1992, p. 223.

## Daniel Johnson : du dualisme à l'indépendantisme

C'est aux assises de mars 1965, le premier congrès d'orientation politique dans l'histoire de l'Union nationale, que Daniel Johnson lance son pamphlet politique intitulé *Égalité ou indépendance*. Le livre, qui constitue en fait une synthèse de ses principaux discours et interventions des années précédentes, a été élaboré et rédigé par un comité de quatre conseillers d'orientation nationaliste.<sup>17</sup> Après un moment d'hésitation, semble-t-il,<sup>18</sup> il en a approuvé le titre, qui exprime selon lui le choix constitutionnel se présentant alors au Québec : l'égalité au sein du Canada ou l'indépendance politique.

On constate d'abord que la pensée politique exposée dans ce pamphlet s'inscrit en droite ligne du discours néo-nationaliste. Aux yeux de Johnson, une nation est une «communauté humaine, le plus souvent installée sur un même territoire, et qui, du fait d'une certaine unité historique, linguistique, religieuse ou même économique, est animée d'un vouloir-vivre commun».<sup>19</sup> À partir de cette définition, il ne fait aucun doute que pour lui, la communauté canadienne-française constitue une nation qui habite sur un territoire bien précis, à savoir la province de Québec. En contrepartie, il semble exister également une deuxième nation au sein même du Canada, c'est-à-dire celle que constitue la communauté canadienne-anglaise habitant principalement à l'extérieur du Québec. Donc, si l'on part de la définition donnée plus haut, nous sommes forcés de conclure, nous dit Johnson, «qu'il y [a] au Canada deux nations»<sup>20</sup> bien particulières l'une par rapport à l'autre, formées chacune d'une ethnie différente.

---

<sup>17</sup> Ces conseillers étaient Paul Gros d'Aillon, Charles Pelletier, Jean-Noël Tremblay et Paul Chouinard.

<sup>18</sup> Pierre Godin, *Daniel Johnson - tome II : La difficile recherche de l'égalité*, Montréal, Éditions de l'Homme, 1980, pp. 7-9 et Mario Cardinal, Vincent Lemieux et Florian Sauvageau, *Si l'Union nationale m'était contée...*, Montréal, Boréal Express, 1978, p. 265.

<sup>19</sup> Daniel Johnson, *Égalité ou indépendance*, Montréal, Les Éditions de l'Homme, 1965, p. 22.

<sup>20</sup> *Ibidem*.

Or, pour Johnson, toute nation doit ultimement posséder son propre État à elle seule :

Il arrivera [...], et c'est là *un aboutissement normal*, que la communauté culturelle, une fois parvenue à une certaine étape de son développement, surtout si elle possède des droits historiques incontestables, cherche à s'identifier avec un État. Car pour s'épanouir dans le sens de son génie propre, cette communauté culturelle a besoin des cadres, des institutions, des leviers de commande que seul peut lui procurer un État dont elle ait la maîtrise. Ainsi, la nation, phénomène sociologique, tend à coïncider avec l'État, phénomène politique. Dans la mesure où elle atteint à cette identification, elle devient la nation-État. C'est le fait de la plupart des nations parvenues au terme de leur évolution.<sup>21</sup>

Pour Johnson autant que pour l'ensemble des néo-nationalistes, la marche de la nation vers l'État est donc normale et inévitable; elle est l'aboutissement naturel d'un long processus d'évolution de la société, de la communauté culturelle en question. Et puisqu'elle en est rendue aujourd'hui à ce stade de son évolution, la nation québécoise doit maintenant posséder pleinement son propre État.<sup>22</sup>

Selon Johnson, cet aboutissement naturel de la nation québécoise n'est pas possible dans l'état actuel du régime fédéral canadien. En effet, il existe une contradiction interne au Canada : il y a deux nations à l'intérieur d'un même État. Le fédéralisme constitue ainsi une entrave à l'évolution tant de la nation québécoise que de la nation canadienne-anglaise. Elles ne peuvent s'épanouir chacune pleinement et librement dans ce cadre constitutionnel pour diverses raisons énumérées par Johnson, entre autres le fait que dans un pays comme le Canada, «où coexistent deux communautés culturelles, c'est celle qui est numériquement la plus faible qui a le plus besoin de

---

<sup>21</sup> *Ibid.*, p. 23. Je souligne.

<sup>22</sup> François Rocher, «Pour un réaménagement du régime constitutionnel : Québec d'abord !» dans Robert Comeau et al. [éd.], 1991, p. 235.

## «ÉGALITÉ OU INDÉPENDANCE»

protections constitutionnelles». <sup>23</sup> Or, nous dit-il, ce n'est pas le cas au Canada en ce qui concerne la protection et l'épanouissement de la communauté québécoise.

Il y a donc nécessité, selon lui, de redéfinir le régime politique canadien, de «résoudre la contradiction interne». <sup>24</sup> Cependant, toute forme de statut particulier pour le Québec à l'intérieur du Canada est nettement insuffisante. Pour Johnson, les Canadiens français «doivent avoir leur État qui ne peut être que celui du Québec. C'est là une condition essentielle de leur épanouissement collectif». <sup>25</sup> Le même raisonnement s'applique en ce qui concerne la nation canadienne-anglaise. Le seul moyen de résoudre la contradiction interne du Canada est donc de donner à chacune des deux nations son propre État, les rendre égales politiquement l'une par rapport à l'autre. Cela résulterait en un État canadien binational, c'est-à-dire formé de deux États-nations qui disposeraient chacun de pouvoirs accrus. <sup>26</sup>

Comme on peut le voir, c'est toute cette logique qui donne aux yeux de Daniel Johnson une légitimité au dualisme et à la revendication de l'égalité entre les nations canadienne-française et canadienne-anglaise au sein d'un nouveau Canada. Mais le chef de l'Union nationale décide de faire un pas de plus dans la logique de sa pensée constitutionnelle :

Il ne peut y avoir d'égalité culturelle sans autonomie culturelle. Et il ne peut pas y avoir d'autonomie culturelle sans autonomie politique. Il faut une patrie à la nation canadienne-française. Si elle ne parvient pas à se réaliser politiquement d'un océan à l'autre, dans un fédéralisme

---

<sup>23</sup> Daniel Johnson, *Égalité ou indépendance*, p. 61.

<sup>24</sup> *Ibid.*, p. 85.

<sup>25</sup> André D'Allemagne, «L'indépendance vue par Daniel Johnson» dans Robert Comeau et al. [éd.], 1991, p. 285.

<sup>26</sup> Guy Laforest, *De la prudence*, p. 29 et William Johnson, *A Canadian Myth*, p. 56.

nouveau et binational, *elle n'aura pas d'autre choix que de faire l'indépendance du Québec.*<sup>27</sup>

Nous assistons ici à l'apparition d'un ultimatum. Le Canada doit reconnaître l'existence et l'égalité des deux nations; s'il se trouve qu'une telle reconnaissance ne peut être concrétisée dans une réforme du régime politique canadien, le Québec aura à aller de l'avant et à devenir indépendant. Cependant, Johnson insiste sur le fait que l'expression politique de la nation canadienne-française doit se faire autant que possible à l'intérieur d'un cadre canadien. Un cadre réformé certes, mais canadien tout de même : «[...] je préfère, pour ma part, avant de me résoudre à l'ultime recours du séparatisme, tenter tout ce qui peut encore être tenté, pour que la nation canadienne-française puisse se sentir chez elle, comme dans une véritable patrie, dans la totalité du Canada.»<sup>28</sup>

Bref, pour Johnson, l'indépendance constitue l'aboutissement ultime et logique pour la nation canadienne-française dans la seule mesure où il serait impossible à cette nation d'être reconnue explicitement à l'intérieur d'un nouveau Canada binational : pas nécessairement l'indépendance, mais l'indépendance si nécessaire.<sup>29</sup> Il est clair que Johnson préfère le système fédéral canadien à l'indépendance du Québec «qui comporte, il va sans dire, un certain nombre de risques assez difficiles à évaluer».<sup>30</sup> L'indépendance est considérée par Johnson comme un pis aller, à éviter autant que possible : notre nation peut et doit se sentir libre d'assumer son destin à l'intérieur du Canada, «ce qui implique qu'on lui reconnaisse l'égalité complète. Sinon, il faudra bien faire l'indépendance du Québec».<sup>31</sup>

Voilà comment Daniel Johnson a établi les termes de son choix constitutionnel d'égalité ou indépendance. On voit que lorsqu'il est

<sup>27</sup> Daniel Johnson, *Égalité ou indépendance*, p. 110. Je souligne.

<sup>28</sup> *Ibid.*, p. 109.

<sup>29</sup> André D'Allemagne, «L'indépendance vue par Daniel Johnson», pp. 282 et 285.

<sup>30</sup> Daniel Johnson, *Égalité ou indépendance*, p. 109.

<sup>31</sup> *Ibid.*, p. 123.

## «ÉGALITÉ OU INDÉPENDANCE»

arrivé au pouvoir à Québec, son but premier était la recherche effective de l'égalité des deux nations canadiennes. Cet objectif s'inscrivait en droite ligne du tournant néo-nationaliste identifié plus haut qui associait maintenant la nation québécoise à un État du Québec revalorisé, suscitant ainsi des revendications d'égalité et de statut particulier vis-à-vis Ottawa. Mais en ajoutant à sa position constitutionnelle l'alternative de l'indépendance, Johnson ne faisait pas qu'établir une simple rupture de ton, aussi ferme soit-elle. Dorénavant, la possibilité d'indépendance fera partie de la stratégie de négociation québécoise en agissant comme épée de Damoclès tenue au-dessus de la tête de l'interlocuteur canadien-anglais. Là se situe ce qu'il nous semble convenu d'identifier comme un deuxième tournant politique majeur par rapport au discours constitutionnel d'avant 1960.

### «Égalité ou indépendance» : un choix impossible ?

Ce qui rend ce second tournant aussi significatif que le premier, c'est également l'aspect surtout stratégique chez Johnson de cette menace d'indépendance. En effet, alors que sa position constitutionnelle semble de prime abord rigide et implacable, son action est tout autre, laissant entrevoir un personnage pas tout à fait rompu à ses convictions. Afin de mieux illustrer le caractère instrumental de la menace d'indépendance soulevée par Daniel Johnson, une brève confrontation entre la pensée et l'action du premier ministre s'impose. Nous nous attarderons à deux épisodes particulièrement évocateurs à cet égard, à savoir la visite du général Charles de Gaulle au Québec à l'été 1967 et la conférence constitutionnelle de février 1968. Ces épisodes ont vu le chef de l'Union nationale dans une position où, acculé au pied du mur, il aurait très bien pu décider d'aller de l'avant avec son option d'indépendance, mais où il semble plutôt ne pas avoir pu se résoudre à faire ce choix qu'il avait pourtant clairement exposé dans son pamphlet *Égalité ou indépendance*.

Avant d'examiner ces deux épisodes de plus près, tentons d'abord d'apporter quelques explications à ce comportement de Johnson. On peut bien sûr postuler que Johnson est décédé avant même d'avoir pu mettre de l'avant son projet d'indépendance, mais ce serait donner une réponse trop simple à une question qui ne l'est pourtant pas. On peut également avancer que Johnson ne sentait probablement pas la population prête à le suivre sur la voie, qu'il jugeait lui-même risquée, de l'indépendance politique. Les sondages de l'époque indiquaient en effet que l'appui des Québécois à cette option se situait à environ 10% seulement.<sup>32</sup> Nous croyons cependant que certains éléments laissent entendre que l'indépendance était probablement beaucoup plus un slogan stratégique qu'une option solide et inébranlable pour Daniel Johnson.

Un premier élément à l'appui de cette hypothèse est l'existence, à l'époque, de deux ailes farouchement opposées à l'intérieur de l'Union nationale. Lorsque Johnson arriva à la tête du parti en 1961, il était en présence d'un parti divisé entre une aile fédéraliste et une aile à tendance nettement nationaliste.<sup>33</sup> Même l'élection de Johnson à la tête du parti fut extrêmement serrée et son leadership continuellement contesté par Jean-Jacques Bertrand.<sup>34</sup> En adoptant un slogan ambigu sous des allures plutôt radicales, on peut croire que le nouveau chef de l'Union nationale, plus pragmatique qu'idéologue, cherchait à faire le pont entre ces deux ailes opposées sur le plan constitutionnel et à ainsi garder un minimum d'unité au sein de son parti en vue des élections de 1966.

D'ailleurs, ces élections étaient loin d'être gagnées pour l'Union nationale. Entre les élections de 1960 et celles de 1962, l'Union nationale était tombée de 46,6% des suffrages à 42,2% (et de 43 sièges à 31). De plus, les sondages pré-électorales indiquaient que Johnson

---

<sup>32</sup> Maurice Pinard, Robert Bernier et Vincent Lemieux, *Un combat inachevé*, p. 47.

<sup>33</sup> Mario Cardinal, Vincent Lemieux et Florian Sauvageau, *Si l'Union nationale m'était contée...*, pp. 47-52.

<sup>34</sup> Guy Bertrand et Alain Baccigalupo, «Daniel Johnson : la fougue de l'Irlandais, les complexes du Canadien français» dans Robert Comeau et al. [éd.], 1991, p. 16.

## «ÉGALITÉ OU INDÉPENDANCE»

était nettement moins populaire que son parti.<sup>35</sup> Et la montée du mouvement nationaliste chez une partie de la population laissait entrevoir un certain succès pour les nouveaux partis indépendantistes, le RIN et le RN. Il y avait bien un mécontentement de l'électorat envers le gouvernement libéral, mais un coup de barre devait être donné par Johnson s'il voulait avoir de réelles chances de remporter l'élection de 1966. Ce coup de barre, il le donna avec son slogan «Égalité ou indépendance». Ce slogan accrocheur, qui exprimait une position constitutionnelle fortement nationaliste, et sa prise de position contre la formule d'amendement Fulton-Favreau proposée par le gouvernement fédéral se sont avérés électoralement rentables puisqu'ils ont permis au parti de rallier une certaine portion de l'électorat nationaliste, appui qui s'avérait absolument nécessaire à une victoire.<sup>36</sup> Avec cet appui et celui traditionnel de la population rurale québécoise, l'Union nationale a pu remporter les élections avec 6 sièges de plus et 6,3% des suffrages de moins que le Parti libéral, la déformation du mode de scrutin aidant.

Une dernière explication, et à notre avis la plus intéressante, est celle de la stratégie déjà évoquée du couteau sur la gorge. En effet, l'adoption par Daniel Johnson d'un nationalisme plus combatif que celui de son adversaire Jean Lesage devait lui permettre d'en arriver à la réforme du fédéralisme qu'il désirait depuis plusieurs années. En faisant allusion à la menace indépendantiste, il visait à mettre de la pression sur le reste du Canada afin de pouvoir négocier son Canada binational : «Johnson négocie comme un chef syndical. Il commence par menacer et par demander la lune. Il a compris depuis longtemps que l'idée de la séparation effraie les anglophones et il ne se fait pas faute de la brandir comme une arme».<sup>37</sup>

---

<sup>35</sup> Vincent Lemieux, *Quatre élections provinciales au Québec*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1969, p. 59, note 8.

<sup>36</sup> *Ibid.*, p. 24 ; Denis Monière, *Le Développement des idéologies au Québec*, p. 331 ; Pierre Godin, *Daniel Johnson*, pp. 25-26 et Kenneth McRoberts, *Quebec. Social Change and Political Crisis*, p. 213.

<sup>37</sup> Pierre Godin, *Daniel Johnson*, p. 302.

Bref, la deuxième option contenue dans son slogan ne serait là que comme un bluff visant principalement à faire bouger les choses de l'autre côté de la rivière Outaouais. Sa position en est une de négociation, pas nécessairement de promotion de l'indépendance du Québec. Comme nous l'avons souligné plus haut, le fédéralisme demeurerait son premier choix, réformé si possible dans le sens d'une reconnaissance de l'égalité des deux nations.<sup>38</sup> Son conseiller de l'époque Paul Gros d'Aillon le confirme : «Vraiment, je crois que le seul objectif politique important que Daniel Johnson ait eu était cette révision constitutionnelle, et, pour l'atteindre, il était prêt à n'importe quoi.»<sup>39</sup>

L'épisode de la visite du général De Gaulle faisait partie de cette stratégie du couperet sur la gorge. Pour compenser sa victoire plutôt fragile obtenue à l'élection de 1966 et ainsi accentuer la pression sur le reste du Canada, Johnson se rend compte qu'il faut accroître le rayonnement international du Québec. Il a donc besoin d'un allié de taille qui pourrait promouvoir efficacement sa thèse sur l'égalité des deux nations canadiennes.<sup>40</sup> Il se tourne tout naturellement vers le président de la France. Mais De Gaulle n'est pas intéressé à venir au Québec à l'occasion de l'Expo 67, comme le lui suggère Johnson. Ce dernier, jugeant avoir absolument besoin de la formidable caution que pourrait lui livrer De Gaulle et de la promotion mondiale qui serait ainsi faite de la question du Québec et de la réalité canadienne-française, fera des pieds et des mains pour que le général visite le Québec. C'est au cours de son voyage à Paris au printemps 1967 que Johnson réussit finalement à le convaincre : «Mon Général, le Québec a besoin de vous, c'est maintenant ou jamais.»<sup>41</sup>

---

<sup>38</sup> André D'Allemagne, «L'indépendance vue par Daniel Johnson», p. 285.

<sup>39</sup> Cité dans Mario Cardinal, Vincent Lemieux et Florian Sauvageau, *Si l'Union nationale m'était contée...*, p. 260.

<sup>40</sup> Pierre Godin, *Daniel Johnson*, p. 185.

<sup>41</sup> Jean-François Lisée, *Dans l'œil de l'aigle. Washington face au Québec*, Montréal, Boréal, 1990, p. 84 et Dale C. Thomson, *De Gaulle et le Québec*, Saint-Laurent, Éditions du Trécarré, 1990, p. 248.

## «ÉGALITÉ OU INDÉPENDANCE»

Cependant, si De Gaulle a accepté de venir au Québec, ce n'est pas tant dans le but de donner un appui à Johnson dans sa stratégie de négociation avec le reste du Canada que dans une volonté de rembourser la dette de Louis XV.<sup>42</sup> En encourageant l'indépendance du Québec tout comme il avait encouragé celle des ex-colonies françaises dans l'après-guerre, De Gaulle favorise l'accès d'un fragment du peuple français au statut d'État souverain et élargit du même coup la communauté francophone internationale et le rayonnement mondial de la langue et de la culture française.<sup>43</sup> Réparer l'erreur française de 1763 est également concevable à ses yeux dans la mesure où un Québec indépendant étendrait la sphère d'influence de la France à une partie de l'Amérique du Nord, ce qui permettrait ainsi à De Gaulle de mieux affronter le géant impérialiste américain qu'il répugne au plus haut point.<sup>44</sup>

On comprend bien dans cette optique que le célèbre «Vive le Québec libre !» du général (et l'ensemble de sa visite de juillet 1967 au Québec), qui avait véritablement comme objectif d'attiser le sentiment indépendantiste québécois<sup>45</sup>, allait beaucoup trop loin pour Johnson : ce n'était pas du tout ce qu'il attendait de sa part. C'est pourquoi la visite de Charles de Gaulle a soulevé le mécontentement des députés unionistes mais a surtout profondément gêné Johnson dans ses plans.<sup>46</sup> Non seulement De Gaulle utilisait le

---

<sup>42</sup> Jean Lacouture, *De Gaulle - tome 3. Le Souverain*, Paris, Seuil, 1986, pp. 509-536.

<sup>43</sup> Dale C. Thomson, *De Gaulle et le Québec*, p. 287; Luc Bernier, *De Paris à Washington. La politique internationale du Québec*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université du Québec, 1996, pp. 55-56 et Valérie-Barbara Rosoux, «Le général de Gaulle et la francophonie», *Politique et sociétés*, 16, 1997, pp. 61-74.

<sup>44</sup> Jean-François Lisée, *Dans l'œil de l'aigle*, pp. 93 et 96 et William Johnson, *A Canadian Myth*, p. 61. Une thèse controversée a récemment été avancée selon laquelle De Gaulle et son entourage, dans une volonté impérialiste, auraient mis au point un plan visant la destruction du Canada. Voir à ce sujet John F. Boshier, *The Gaullist Attack on Canada, 1967-1997*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 1999, 331 p.

<sup>45</sup> On semble s'accorder aujourd'hui sur le caractère délibéré de la fameuse phrase de De Gaulle. Voir, entre autres, Anne Rouanet et Pierre Rouanet, *Les Trois Derniers Chagrins du général de Gaulle*, Paris, Grasset, 1980, pp. 26-27.

<sup>46</sup> Pierre Godin, *Daniel Johnson*, p. 242. Selon Paul Gros d'Aillon, «M. Johnson effectivement — je peux le dire maintenant — était très déçu le soir du 24 juillet [...]» (cité

slogan du RIN, mais il avançait beaucoup trop les choses, c'est le moins qu'on puisse dire.<sup>47</sup> Il poussait ainsi dans le dos de Johnson pour que ce dernier aille vers la deuxième option de son choix constitutionnel, option qu'il cherche à éviter autant que possible comme on l'a vu plus haut. D'ailleurs, le général ne s'en tiendra pas là et reviendra à la charge en faisant parvenir à Johnson, deux mois plus tard, une lettre dans laquelle il affirme ce qui suit : «On ne peut plus guère douter que l'évolution va conduire à un Québec disposant de lui-même à tous égards. [...] C'est donc – ne le pensez-vous pas ? – le moment d'accentuer ce qui est déjà entrepris ?»<sup>48</sup>

Johnson se trouvait donc involontairement prisonnier d'une dynamique qu'il avait lui-même engendrée. C'est ce qui explique en bonne partie la réponse qu'il donna à cette lettre du général, dans laquelle il ne fait que réitérer son accord pour «une certaine réintégration du Canada français au sein de l'univers francophone. [...] il faut que je sois réaliste, [...] mon premier devoir est celui de la responsabilité.»<sup>49</sup> Sa stratégie de départ nécessitait sans tarder une adaptation au nouvel équilibre politique créé par la déclaration inattendue du général, qui a totalement estomacqué le gouvernement fédéral de Pearson.<sup>50</sup> De plus, durant cette même période, Paul Desmarais met Johnson au courant d'une histoire de fuite de capitaux, ce qui l'affole un peu.<sup>51</sup> Ces quelques éléments l'amènent à remettre en question les liens du Québec avec la France et la politique de coopération initiée avec beaucoup d'empressement

---

dans Mario Cardinal, Vincent Lemieux et Florian Sauvageau, *Si l'Union nationale m'était contée...*, p. 263).

<sup>47</sup> Johnson admittra au début 1968, *off the record*, à un journaliste américain que les déclarations souverainistes du général de Gaulle l'ont mis dans l'embarras, ce qui confirmait aux yeux du journaliste que Johnson n'était pas tenté par l'indépendance. Voir Jean-François Lisée, *Dans l'œil de l'aigle*, pp. 103-104.

<sup>48</sup> *Ibid.*, p. 92.

<sup>49</sup> *Ibid.*, p. 93.

<sup>50</sup> Pierre Godin, *Daniel Johnson*, p. 232.

<sup>51</sup> Jean-François Lisée, *Dans l'œil de l'aigle*, p. 103 et William Johnson, *A Canadian Myth*, p. 64.

## «ÉGALITÉ OU INDÉPENDANCE»

(sinon de pression) par les Français.<sup>52</sup> Il signera en septembre 1967 une entente coopérative de trois ans<sup>53</sup> mais laissera notamment tomber un projet de satellite de communication avec la France.

On assiste ainsi à un premier recul de Johnson face à l'indépendance du Québec. Probablement jugeait-il que c'était trop tôt, qu'il avait encore une position de force vis-à-vis Ottawa pour négocier un Canada binational. Dans les mois qui suivent, il reprend son credo dualiste et fait en sorte de provoquer la tenue d'une conférence constitutionnelle, qui se déroule du 5 au 7 février 1968. Cette conférence revêt une grande importance aux yeux de Johnson puisque c'est l'occasion tant attendue pour lui de procéder enfin à des modifications constitutionnelles qui permettraient une pleine reconnaissance de la nation canadienne-française à l'intérieur d'une structure canadienne réformée.<sup>54</sup>

Mais la conférence s'avère un échec pour le chef de l'Union nationale. L'agressivité du Ministre fédéral de la justice Pierre Elliott Trudeau et sa défense farouche de l'égalité, non pas des deux nations mais plutôt des droits linguistiques accordés aux Canadiens français et aux Canadiens anglais, peu importe l'endroit où ils vivent au Canada (position exprimée dans son livre blanc *A Canadian Charter of Human Rights* publié quatre jours avant la conférence), portent un dur coup aux revendications nationales de la délégation québécoise.<sup>55</sup> L'adoption d'une charte comme celle que Trudeau met de l'avant entraverait jusqu'à un certain point les efforts du Québec à acquérir les pouvoirs d'un véritable État-nation. L'intransigeance de Trudeau accule en quelque sorte Johnson au pied du mur. «L'avènement d'un irréductible à Ottawa l'enferme dans un dilemme épouvantable : doit-il reculer honteusement ou opter carrément pour l'indépendance ?»<sup>56</sup>

---

<sup>52</sup> Dale C. Thomson, *De Gaulle et le Québec*, pp. 321-323 et Luc Bernier, *De Paris à Washington*, pp. 52 et 59.

<sup>53</sup> Pierre Godin, *Daniel Johnson*, p. 269.

<sup>54</sup> William Johnson, *A Canadian Myth*, p. 77.

<sup>55</sup> *Ibidem* et Guy Laforest, *De la prudence*, p. 29.

<sup>56</sup> Pierre Godin, *Daniel Johnson*, p. 324.

Ce dilemme, il n'aura pas le temps de le résoudre puisqu'il mourra sept mois plus tard, sept mois durant lesquels il se montra ambivalent sur la question comme jamais auparavant. Les efforts, qui se sont avérés vains, de l'Union nationale pour aider le chef conservateur Robert Stanfield à défaire Trudeau aux élections fédérales de juin 1968 témoignent d'une volonté de la part de Johnson à jouer toutes les cartes possibles pour obtenir un Canada à deux, Stanfield se montrant plus conciliant que Trudeau à l'égard du Québec.<sup>57</sup> Mais parallèlement à ces efforts, Johnson avait également entériné un projet de création d'une république du Québec. Ce projet élaboré à l'été 1968 par Claude Morin, Louis Bernard et Charles Pelletier proposait une réforme capitale de la constitution interne du Québec (notamment l'abolition du Conseil législatif et l'adoption d'un régime présidentiel) et devait être présenté à l'automne aux autres provinces canadiennes comme étant le changement constitutionnel désiré par le Québec.<sup>58</sup>

«Égalité ou indépendance» s'avérait-il alors pour Johnson un choix impossible? Son adversaire de l'époque, Jean Lesage, semble de cet avis: «Égalité ou indépendance, c'est toujours resté égalité ou indépendance; il n'y a jamais eu de réponse. [...] Il s'en allait vers une impasse; il avait créé ce mythe [...] auquel il n'avait pas de réponse lui-même.»<sup>59</sup> Comme nous l'avons souligné plus haut, ce choix avait d'abord une fonction de slogan électoral et partisan, et constituait surtout une stratégie de négociation en vue de faire reconnaître l'égalité de la nation canadienne-française vis-à-vis sa partenaire contractuelle, la nation canadienne-anglaise. Cependant, l'indépendance apparaissait malgré tout légitime et naturelle aux yeux de Johnson; l'autodétermination constituait pour lui un droit fondamental et inaliénable pour toute nation.<sup>60</sup> Cette constatation porte à croire que la position constitutionnelle de Johnson ne relevait

---

<sup>57</sup> *Ibid.*, pp. 341-342.

<sup>58</sup> *Ibid.*, p. 361 et Claude Morin, *Mes premiers ministres*, Montréal, Boréal, 1991, pp. 298-302.

<sup>59</sup> Cité dans Mario Cardinal, Vincent Lemieux et Florian Sauvageau, *Si l'Union nationale m'était contée...*, p. 109.

<sup>60</sup> Pierre Godin, *Daniel Johnson*, p. 26.

## «ÉGALITÉ OU INDÉPENDANCE»

peut-être pas que de l'opportunisme politique. Son appui au projet d'une république du Québec, par exemple, laisse entendre que le chef de l'Union nationale était probablement motivé aussi par une certaine dose de conviction.<sup>61</sup> Peut-être Johnson était-il ambivalent quant à l'avenir du Québec simplement parce qu'il était prudent de tempérament ou que son cheminement personnel sur la question n'était pas achevé ?<sup>62</sup>

### De l'usage politique du nationalisme

Au cœur de la Révolution tranquille, période cruciale de l'histoire du Québec où émergeait une alternative de plus en plus sérieuse au fédéralisme, Daniel Johnson s'est vu en quelque sorte forcé de naviguer entre deux eaux. En est résulté un choix constitutionnel, l'égalité ou l'indépendance, qui n'avait jamais été exprimé auparavant en des termes aussi clairs et radicaux par un premier ministre du Québec. Cette position laissait présupposer une réelle volonté de la part de Johnson d'en arriver à une réforme significative du Canada qui permettrait à la nation canadienne-française de posséder tous les leviers étatiques nécessaires à son développement futur. Mais il semble bien qu'il avait mis l'option d'indépendance sur la table constitutionnelle surtout parce qu'il comptait sur Ottawa pour fléchir devant une telle menace et négocier une quelconque forme d'égalité.

«[...] tous les partis politiques québécois s'inspirent largement [du] nationalisme dans leurs programmes, leurs slogans électoraux de même que dans la justification de leurs actions et décisions quand ils occupent le pouvoir.»<sup>63</sup> Daniel Johnson père n'a certes pas dérogé à

---

<sup>61</sup> Sur l'aspect émotif lié à l'appui à l'indépendance, voir Ralph P. Güntzel, «The motivational sources of mainstream Québec separatist nationalism: A reevaluation», *Revue canadienne des études sur le nationalisme*, 24, 1997, pp. 43-49.

<sup>62</sup> Claude Morin, *Mes premiers ministres*, p. 304.

<sup>63</sup> Léon Dion, *Nationalismes et politique au Québec*, Montréal, Hurtubise HMH, 1975, pp. 136-137.

cette règle énoncée par le politologue Léon Dion. Bien au contraire, nous avons vu qu'il a également inauguré un autre usage en politique constitutionnelle québécoise, celui d'avoir recours à la menace de créer un État-nation souverain dans l'éventualité où un renouvellement du fédéralisme qui répondrait aux demandes du Québec s'avérerait impossible. Cet usage politique de la menace indépendantiste constitue ainsi un tournant par rapport à la stratégie constitutionnelle traditionnelle d'avant la Révolution tranquille.

Nous considérons ce tournant comme important en raison de l'impact qu'a eu cette stratégie sur les événements politiques survenus depuis au Québec. D'abord, la position constitutionnelle de Johnson, associée bien sûr à la rigidité croissante du gouvernement fédéral devant les revendications du Québec, a eu pour effet de rendre l'alternative de l'indépendance politique plus légitime aux yeux de l'électorat québécois, favorisant ainsi au moins en partie l'appui populaire à cette option. Il convient d'ajouter à cette cause importante mais insuffisante la création du Mouvement souveraineté-association (qui deviendra par la suite le Parti québécois) par René Lévesque, de même qu'une insatisfaction en regard de la poursuite par l'Union nationale des réformes de la Révolution tranquille entamées par le gouvernement précédent.<sup>64</sup> Cet appui de plus en plus prononcé à l'idée de souveraineté ou d'indépendance a éventuellement pavé la voie au référendum de 1980 sur la souveraineté-association, qui visait à donner au gouvernement du Parti québécois un mandat de négocier une nouvelle forme d'association politique avec le reste du Canada. Cette stratégie de l'étapisme, tout en permettant d'éliminer certaines craintes des électeurs vis-à-vis l'indépendance, visait aussi à faire pression sur Ottawa en vue de négociations qui n'eurent jamais lieu, la population ayant rejeté la proposition du Parti québécois.

Il est ensuite intéressant de noter à quel point l'histoire s'est répétée au début de la présente décennie suite à la débâcle entourant

---

<sup>64</sup> Voir Kenneth McRoberts, *Quebec. Social Change and Political Crisis*, pp. 215-218.

## «ÉGALITÉ OU INDÉPENDANCE»

le défunt Accord du lac Meech.<sup>65</sup> En 1991, devant la Commission Bélanger-Campeau, Léon Dion suggérait au gouvernement libéral d'avoir recours à la stratégie du couperet sur la gorge en assortissant les demandes du Québec (notamment la reconnaissance du Québec comme société distincte) de la menace d'un référendum sur l'indépendance en cas de refus de la part du reste du Canada.<sup>66</sup> Cette stratégie fut retenue par le premier ministre Robert Bourassa afin de forcer le Canada à négocier d'égal à égal un nouvel arrangement constitutionnel. Mais l'usage de cette menace par Bourassa semble avoir relevé aussi d'un bluff visant surtout à apaiser la fièvre souverainiste s'étant emparée tant de la population québécoise que de nombreux membres du Parti libéral suite à l'échec de l'Accord.<sup>67</sup> Un peu comme pour Johnson, l'adoption par Bourassa d'une position constitutionnelle mitoyenne lui permettait de calmer momentanément l'aile nationaliste de son parti car il ne semblait pas envisager sérieusement cette option d'indépendance que plusieurs dans son entourage commençaient à appuyer.

La stratégie utilisée par Daniel Johnson n'a probablement pas eu de succès parce que ses adversaires percevaient bien, à l'époque, que l'appui de la population québécoise envers l'option d'indépendance était plutôt faible. Il est aussi possible de croire que la menace indépendantiste telle qu'utilisée par Robert Bourassa aurait eu plus d'impact auprès des gens du Canada anglais si ces derniers n'avaient pas été mis au parfum de cette triche par Bourassa lui-même.<sup>68</sup> En ce sens, le résultat extrêmement serré obtenu au référendum de 1995 sur la souveraineté a peut-être définitivement modifié la donne en rendant crédible, pour la première fois, non plus l'idée d'indépendance mais la réalité et la concrétisation de cette

---

<sup>65</sup> Signe des temps, le pamphlet de Daniel Johnson fit l'objet d'une réédition au début de l'année 1990 (Daniel Johnson, *Égalité ou indépendance. 25 ans plus tard à l'heure du lac Meech*, Montréal, VLB Éditeur, 1990, 131 p.).

<sup>66</sup> Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, *Document de travail numéro 4*, Québec, Secrétariat de la Commission, 1991, p. 279.

<sup>67</sup> Voir Jean-François Lisée, *Le Tricheur et Le Naufrageur*, Montréal, Boréal, 1994, 578 p. et 716 p.

<sup>68</sup> *Ibid.*

possibilité.<sup>69</sup> Il y a fort à parier qu'en raison de cette nouvelle donne, une partie de la classe politique québécoise soit tentée de perpétuer cet usage politique de la menace indépendantiste tant et aussi longtemps que celle-ci demeurera crédible, ou que la question de l'unité nationale canadienne ne sera pas définitivement réglée.

---

<sup>69</sup> John E. Trent, Robert Young et Guy Lachapelle [éd.], *Québec-Canada. What Is the Path Ahead? Nouveaux sentiers vers l'avenir*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 1996, pp. 81-90.